



COMMUNIQUÉ



Diffusion immédiate

ENTENTE CHEZ Intermarché Falardeau

(Saguenay, le 6 octobre 2011) – Réunis en assemblée générale, les travailleuses et travailleurs de l'Intermarché de Falardeau se sont prononcés, le 4 octobre 2011 à l'unanimité en faveur des termes de leur première convention collective.

D'une durée de 3 ans, le contrat de travail de ces 20 syndiqué-es membres du SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU MARCHÉ FALARDEAU, affilié à la CSN, prévoit des augmentations de salaire totalisant 7,5%.

Autres gains

Les travailleuses et travailleurs enregistrent également des gains aux chapitres suivants : congés maladie, droits syndicaux, protection de l'emploi, congés sociaux, santé-sécurité au travail, vacances ainsi qu'au niveau de la formation.

Congés

Les syndiqué-es ont aussi obtenu des gains au chapitre des congés et des vacances. Désormais, ils jouiront d'un jour de congé de plus. Après 12 années de service, ils auront droit à la quatrième semaine de vacances. Avant l'entente, cette quatrième semaine n'était pas accordée.

Protection de l'emploi

Les travailleuses et les travailleurs ont aussi réussi à protéger leur emploi en cas de recours au personnel cadre ainsi qu'à la sous-traitance. En santé-sécurité au travail, les syndiqué-es enregistrent également des nouveaux gains.

L'employeur et le syndicat n'ont pas eu besoin de recourir à leur droit de lock-out ou de grève.

-30-

Source : Dany C. Roy, conseiller syndical
Fédération du commerce CSN
Tél. : 418-549-0037